

CONTRAT AUTO BONUS



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019
Version V11 11.2019

L'assurance en plus facile.

Contrat spécifique réservé aux clients bonussés et bénéficiant de garanties Hors Normes.

PROFIL

	ON ACCEPTE	ON REFUSE
SOUSCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> > Personne Physique : Conducteur Principal du véhicule ainsi que son conjoint / concubin / Pacsé > Personne Morale : uniquement si conducteur principal désigné est le gérant ou le cadre dirigeant 	<ul style="list-style-type: none"> > Usages TPM, TPV, Taxi, Ambulance, Auto-école, flottes de véhicules > Personne Morale sans désignation et sans conduite habituelle du dirigeant (ex : le salarié)
TYPE DE CONDUITE	<ul style="list-style-type: none"> > Conduite exclusive 2 têtes concerne le conducteur principal et son conjoint/concubin/pacsé > Conduite Non exclusive (hors novice sauf si option souscrite) 	
ÂGE	<ul style="list-style-type: none"> > De 21 à 75 ans 	<ul style="list-style-type: none"> > Personne de plus de 75 ans
PERMIS	<ul style="list-style-type: none"> > 2 ans de permis minimum 	
ANTÉCÉDENTS	<ul style="list-style-type: none"> > Demandés sur les 24 derniers mois précédant la souscription 	
ASSURANCES	<ul style="list-style-type: none"> > 21 mois minimums sur les 24 derniers mois précédant la souscription 	<ul style="list-style-type: none"> > Plus de 3 mois d'interruption d'assurances > Moins de 21 mois d'antécédents sur les 24 derniers mois > Résiliation compagnie quel que soit le motif sur les 36 derniers mois > Résiliation / annulation pour fausse déclaration (au cours des 60 derniers mois)
CRM	<ul style="list-style-type: none"> > De 0.50 à 0.90 	<ul style="list-style-type: none"> > CRM supérieur à 0.90
SINISTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Jusqu'à 2 sinistres dont 1 matériel responsable ou 1 sinistre vol et aucun corporel responsable > Et 3 sinistres, dont 1 seul responsable matériel, sur l'ensemble des véhicules, en cas de dénomination de 2 conducteurs habituels 	<ul style="list-style-type: none"> > Sinistre corporel responsable, plus de 2 sinistres
INFRACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> > Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> > Suspension ou annulation de permis au cours des 5 dernières années >> <i>Solution Produit Alcool</i>
FAITS AGGRAVANTS	<ul style="list-style-type: none"> > 0 Fait aggravant 	
CONDUCTEUR NOVICE	<ul style="list-style-type: none"> > Etude du dossier en soumission > Doit être l'enfant du souscripteur > Être âgé de - de 23 ans, avoir - de 3 ans de permis > Être étudiant, être conducteur occasionnel > Véhicule limité au groupe 30I (SRA) 	<ul style="list-style-type: none"> > Si conducteur habituel du véhicule : achat du véhicule concomitant avec l'obtention du permis de conduire du jeune

VEHICULES : Certificat d'immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou de son conjoint/concubin/pacsé

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Immatriculation en France > Dont le certificat d'immatriculation est établi au nom du souscripteur, de son conjoint/concubin/pacsé ou au nom d'une organisme de crédit bail > Jusqu'à 27 ans : Véhicules jusqu'au groupe 34 (SRA) (ex : Renault mégane III DCI 2,0 L 160 GT, Audi 80 V6 2 - Peugeot 308 1,6 THP 175 Féline) > A partir de 28 ans : Véhicules jusqu'au groupe 42V (SRA) (ex : Audi Q7 V12 6,0 TDI, BMW X6 M50D) > Véhicule si le mode d'achat est en LOA ou LDD à condition que la société de Leasing figure sur le Certificat d'Immatriculation (en + du nom du souscripteur du contrat). 	<ul style="list-style-type: none"> > Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère > Véhicule acquis depuis plus de 3 mois sans antécédent propre > Camping car, VSL, 2 roues, voiturette, corbillard, > Véhicule de location, de collection ou de corps diplomatique, de taxi,, ambulance, auto-école, de compétition ou de rallye, flotte/loueurs, modifié, de transport public de matériel/voyageur/matières dangereuses > Véhicule appartenant aux collectivités territoriales/départements ou hôpitaux, civil et matériel de l'Etat > Véhicule de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans > Véhicule sans lieu de garage fixe

PERMIS

ON ACCEPTE	ON REFUSE
<ul style="list-style-type: none"> > Permis de 2 ans minimum, en cours de validité > Permis Français > Permis de l'Espace Economique Européen > Permis étranger en cours de validation préfecture 	<ul style="list-style-type: none"> > Permis non valide > Permis étranger Hors Espace Economique Européen

FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Annuel	Semestriel	Trimestriel	Mensuel à vec perception du comptant de 2 mois
Carte Bancaire ¹	✓	✓	✓	✓
RIB ²	✓	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	✓	✗
Mandat cash	✓	✓	✓	✗

1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : 01, 05, 10 ou 15 et sont renouvelés, si besoin, 2 fois dans un délai de 7 jours.

2 - Le paiement par RIB (après réception du mandat de prélèvement SEPA signé)

Les prélèvements s'effectuent à la date choisie par le client : le 05, 10 ou 15 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

Remarque : le comptant de l'affaire nouvelle peut se régler par Chèque, prélèvement CB ou par RIB. Ceui-ci est réduit à 1 mois à partir du 2^{ème} contrat souscrit chez APRIL Partenaires.

GARANTIES ET OPTIONS

Les Garanties

	Mini	Mini +	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	Obligatoire			
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques	✓	✓	✓	✓
Attentats	✓	✓	✓	✓
Bris de Glaces	✓	✓	✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion	✓	✓	✓	✓
Dommages Tous Accidents	✓	✓	✓	✓
Protection du conducteur ¹	✓	✓	✓	✓
Accessoires ² (Accessoires, Effets et Objets)	✓	✓	✓	✓
Indemnisation Plus ³	✓	✓	✓	✓
Assurcotisation ⁴	✓	✓	✓	✓

¹La protection du conducteur : 3 montants de capital possibles : 150 000€ - 300 000€ ou 450 000€.

²La garantie Accessoires : 3 options possibles : 500€ / 1 500€ ou 4 500€.

³Indemnisation Plus : Indemnisation en cas de perte ou de destruction totale du véhicule.

⁴La garantie Assurcotisation : En cas de survenance d'un évènement générateur de la garantie (accident, maladie, arrêt de travail, hospitalisation etc), l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) le montant de l'indemnisation telle que spécifié dans les Conditions Générales.

⁵La protection juridique :

> Info et avis sur droits/obligations suite à un litige (relatif au véhicule assuré : fiancement, entretien, réparation, vente...) en cas d'accident ou d'infraction au code de la route

> Organisation de la médiation et prise en charge des frais de procédures.

⁶L'assistance :

> **Option Mini** : Assistance sans franchise (panne, accident, vol, crevaison, erreur de carburant, perte de clés) / VR (Cat B) avec taxi de liaison : 3j panne, 5j accident, incendie, 15j Vol / Mobilité immédiate (poursuite du déplacement urgent : taxi 100€ / Taxi joker (si incapacité de conduire sereinement le véhicule) / Webapp avec système de géolocalisation de la dépanneuse, assistance voyage.

> **Option Maxi** : Assistance sans franchise (panne, accident, vol, crevaison, erreur de carburant, perte de clés) / VR (Cat D) avec taxi de liaison : 5j panne, 10j accident/incendie, 30j Vol // Mobilité immédiate poursuite du déplacement urgent : taxi 100€ / Taxi joker (si incapacité de conduire sereinement le véhicule) / Remise à la route rapide (réparations ou remboursement des frais de réparation si dépannage sur place ou en atelier) / Webapp avec système de géolocalisation de la dépanneuse, assistance voyage.

Formule kilométrage limité : Uniquement si usage privé, limitation à moins de 5 000km^{an} ou 8 000km^{an}.

Les Options

	Mini	Mini +	Medium	Maxi
Protection Juridique ⁵	✓	✓	✓	✓
Assistance ⁶	✓	✓	✓	✓

FRANCHISES

Franchise Prêt de Volant
750€, 760€ ou 1 500€ (selon option) : si le conducteur est une personne autre que le conducteur principal ou son conjoint/concubin/pacsé ou le conducteur désigné.
1 520€ : en cas de conduite par un jeune conducteur : - 23 ans ou - de 3 ans de permis de conduire.

Franchise Vol / Dommages
Franchise modulable et fonction de la classe du véhicule

Franchise Bris de Glace
De 60€ à 180€ selon la classification du véhicule Rachat de franchise possible

PIECES À FOURNIR pour validation du contrat

IMMEDIATEMENT

- > Original de la **Condition Particulière complétée et signée** par l'assuré
- > Original du **Relevé d'Informations** au nom du **souscripteur et des conducteurs déclarés** datant de moins de 3 mois pour les **24 derniers mois d'antécédents** (Cas particulier : **RI au nom d'une société** accepté si le conducteur à assurer est **dénommé**).
- > Copie du **Permis de conduire**, en cours de validité, **Recto / Verso** du ou des Conducteur(s) déclaré(s)
- > Copie du **Permis de conduire étranger**, en cours de validité, et copie du **récapitulé en préfecture**
- > **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'APRIL Partenaires
- > **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
Si le CI est barré **de - de 3 mois** : joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture
Si le CI est barré **de + de 3 mois** : justifier par écrit le motif

SOUS 30 JOURS (maximum)

- > **Certificat d'Immatriculation**
-Si **personne Physique** : au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin ou pacsé **et titulaire du permis de conduire**
-Si **personne Morale** : au nom de la société
- > **Extrait du Kbis**
-Si le souscripteur est une personne morale
- > **Permis de conduire** refait suite à la validation Préfecture (délai de 60 jours) pour les dossiers avec permis étranger.

VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT :

Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE

Une question sur un contrat ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
Téléphone : 02.99.98.00.00
Plus d'info sur : www.april-on.fr

Une question sur l'assistance ?

Contactez **MONDIAL ASSISTANCE** disponible 24h/24, 7j/7.
Téléphone : 01.40.25.56.56 (prix d'un appel local)

Une question sur la protection juridique ?

Contactez **SOLUCIA** disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi, de 9h à 12h30, hors jours fériés.
Téléphone : 09.69.32.96.74 (prix d'un appel local)

Une question sur un sinistre ?

Contactez APRIL Partenaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 02.99.94.69.75